

que les rebelles de tous les partis et les indépendants qui se font élire de temps à autre ne pourront plus refuser le consentement unanime et imposer ainsi leur veto.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député essaierait-il une fois de plus de répondre à ma deuxième question? N'est-ce pas vrai que, selon notre régime, le gouvernement est responsable au Parlement?

M. Reid: Oui, aussi longtemps qu'il garde l'appui de la Chambre des communes, c'est-à-dire, dans la pratique, qu'il garde l'appui de ses propres députés de l'arrière-ban s'il est majoritaire, et l'appui des députés de l'opposition s'il est minoritaire. Mais, je le répète, je ne crois pas que nous ayons été élus députés en tant qu'individus. Le fait brutal, c'est que nous sommes ici en tant que membres de partis politiques, et que nous nous ferons élire ou battre selon les réalisations de nos partis.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: le député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—Les Postes—Mécontentement des postiers au sujet de la distribution étalée sur cinq jours; le député de Co-mox-Alberni (M. Barnett)—L'assurance-chômage—La politique au sujet de la modification du régime; le député de Thunder Bay (M. Penner)—Les ressources hydrauliques—Le détournement des eaux des baies d'Hudson et James.

AFFAIRES COURANTES

INSTRUMENTS STATUTAIRES

EXTENSION DES POUVOIRS DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, avant que le prochain orateur prenne la parole, pourrais-je avoir la permission de revenir à l'appel des motions afin de proposer à nouveau cet ordre que souhaitent tant de membres de tous les partis qui siègent au comité spécial des instruments statutaires?

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, le ministre a fait sa proposition hier et nous ne l'avons pas

acceptée simplement parce que nous n'avions pas eu le temps de nous consulter et que nous n'en avons pas été notifiés. Nous ne nous y opposons pas maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Notre parti ne s'y oppose pas non plus. Voilà un autre exemple des résultats fructueux des consultations.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question du non-avis, je signale que le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) voulait à tout prix que cet ordre soit proposé hier et il insiste de nouveau aujourd'hui. S'il y a assentiment général, l'ordre suivant pourrait peut-être devenir un ordre de la Chambre:

Qu'aux pouvoirs du comité spécial des instruments statutaires, institué en conformité d'un ordre de la Chambre le 30 septembre 1968, soient ajoutés les pouvoirs suivants:

Examiner et, à l'occasion, faire rapport sur l'efficacité de l'autorité législative actuelle pour l'établissement et la publication des instruments statutaires, et sur l'efficacité des procédures actuelles de rédaction, d'examen et de révision opérationnelle desdits instruments, et faire des recommandations y relatives.

M. l'Orateur suppléant: En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

PROCÉDURE ET ORGANISATION

MOTION D'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blair, tendant à l'adoption du 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présentée à la Chambre le vendredi 20 juin 1969, et de l'amendement de M. Baldwin (page 10963).

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat actuel, qui se concentre à mon avis sur l'article 75c du Règlement, il m'est très facile d'appuyer l'amendement du député de Peace River (M. Baldwin), visant à renvoyer le rapport au comité de la procédure et de l'organisation. Tout homme sensé et intelligent à la Chambre doit se rendre compte que si nous voulons obtenir un minimum de collaboration ici, un rapport comme celui-ci doit être renvoyé au comité, surtout étant donné que le débat s'est concentré sur une partie du rapport; une fois ce renvoi fait, il me semble que